

Compte rendu – Session de travail du mardi 4 octobre 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 4 octobre 2022 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 20 septembre 2022

| | |
|--|---|
| Sujet | Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 20 septembre 2022. |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 38 et 46 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 38, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite en savoir plus sur les forages. M. Robert Dussault répond que la Direction du génie a besoin de forages pour obtenir des informations, notamment sur la capacité portante des sols, et qu'il s'agit de travaux sporadiques.

Au point 46, M^e François Bélisle demande quel est le changement apporté à la Politique. M^e Annie Pagé répond que depuis 2017, la Ville paie 2 % de la masse salariale pour les assurances collectives des cadres supérieurs et qu'au renouvellement de la convention des cadres supérieurs, elle paiera 50 % du module B.

M. Jean Lamarche annonce avoir reçu une demande des dirigeants du Festival international de la poésie, demande qui consiste à lire un extrait de poème avant chacune des séances du Conseil. M. Lamarche a accepté de le faire à la séance publique du soir et propose à ses collègues, qui acceptent, de le faire à tour de rôle durant les prochaines séances du Conseil.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Point demandé par les élu·es et élus municipaux

| | |
|--|--|
| Sujet | <p>Rencontres des 28 octobre, 10 novembre et 11 novembre – Mme Andréanne Guilbert</p> <p>Mme Andréanne Guilbert demande aux membres du Conseil si elles et ils prévoient d'assister aux réunions du 28 octobre et du 10 et du 11 novembre en personne. Des démarches sont en cours pour que ces réunions se tiennent dans une autre salle, plus grande et lumineuse, mais qui n'a pas de TeamsRoom. Si seulement une partie des membres du Conseil assiste aux réunions en présence, elles se tiendront à la Commission permanente. Tous les membres du Conseil sont d'accord pour assister à ces réunions en personne.</p> <p>Comité Assurer un environnement sain et propre – Mme Geneviève Auclair</p> <p>Mme Geneviève Auclair informe ses collègues que lorsqu'elle a accepté, en début de mandat, la présidence du comité Assurer un environnement sain et propre, elle ne connaissait pas la charge de travail liée à cette responsabilité. Puisqu'elle ne peut consacrer le temps nécessaire à l'analyse en profondeur des dossiers, elle souhaite laisser sa place à quelqu'un d'autre. M. Pierre Montreuil, vice-président du Comité, accepte la présidence pour les deux dernières réunions de l'année et demande à M. Richard W. Dober s'il souhaite occuper le rôle de vice-président. M. Dober accepte. M. Dominic Thibeault souligne que Mme Auclair a fait de l'excellent travail à la présidence du Comité.</p> <p>Groupe de travail sur la transparence – Mme Pascale Albernhe-Lahaie et MM. François Bélisle et Luc Tremblay</p> <p>M. François Vaillancourt fait un suivi sur la deuxième rencontre du comité à laquelle ont assisté Mme Pascale Albernhe-Lahaie et MM. François Bélisle, Richard W. Dober, Pierre-Luc Fortin et Pierre Montreuil. Les discussions ont permis de dégager les points suivants : préciser davantage les balises du huis clos; étudier la possibilité d'ouvrir les délibérations sur le budget 2024 à la population et organiser une journée portes ouvertes pour le programme triennal d'immobilisations afin d'en démystifier le processus; par rapport au processus décisionnel, rendre plus transparente l'information divulguée à la population, par exemple joindre à l'ordre du jour de la séance publique un sommaire décisionnel pour démocratiser l'accès à l'information; par rapport aux règles de régie interne, bonifier les règles de procédure interne, par exemple placer la période de questions au début de la séance publique; réaliser un tableau de bord pour que la direction générale puisse rendre compte de sa performance au Conseil, et ce dans une approche de transparence et de responsabilisation (satisfaction des objectifs). M. Vaillancourt ajoute que la Ville a adhéré aux données ouvertes, et que le directeur des technologies de l'information fera un exposé sur ce que les données peuvent apporter à la transparence. M^e François Bélisle invite ses collègues à participer aux prochaines réunions du comité.</p> |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |

Tour de table des présidentes et présidents des comités

| | |
|---|--|
| Sujet | <p>Comité de travail sur le rattrapage salarial</p> <p>M. Pierre Montreuil résume les travaux du comité de travail sur le rattrapage salarial depuis mars 2022 et énonce les constats suivants : le comité de travail s’est penché sur la partie du salaire qui n’est pas régie par la <i>Loi sur les cités et villes</i>, un taux de 30 % du salaire du maire est justifié et raisonnable pour établir la rémunération de base des conseillères et conseillers et les responsabilités assumées par les élu·es et élus sont considérées par la majorité des villes comparables pour établir la rémunération. M. Montreuil décrit ensuite les tâches et responsabilités des membres du Conseil (maire suppléant ou mairesse suppléante, Comité exécutif, chaînes de services aux citoyennes et citoyens, comités de soutien aux chaînes de services, conseil d’administration des différents organismes et des différentes corporations partenaires de la Ville) et mentionne que des critères devront être respectés pour obtenir la présidence d’un comité ou la responsabilité d’un dossier, dont la disponibilité et la connaissance du dossier. Il termine sa présentation en affirmant que le comité de travail n’a pris aucune décision et que la prochaine étape consistera à discuter avec les autres membres du Conseil afin de déposer une recommandation qui devra être approuvée par le maire et les deux tiers des membres du Conseil.</p> <p>M. Dany Carpentier demande si la discussion sera faite devant les journalistes. M. Montreuil répond par la négative. M. Luc Tremblay demande quant à lui quand seront présentés les tableaux comparatifs. Il croit que ces tableaux devraient être rendus publics à des fins de transparence. Il souhaite aussi que la discussion sur le rattrapage salarial soit publique et demande à quel moment cette discussion aura lieu. M. Montreuil répond qu’elle se tiendra à huis clos plus tard dans la session de travail. Un vote indicatif est tenu afin de déterminer si le rapport et les tableaux comparatifs doivent être présentés en public ou à huis clos. Cinq membres du Conseil souhaitent que la présentation soit publique et six membres qu’elle soit tenue à huis clos. La discussion sera donc tenue à huis clos. M^e Yolaine Tremblay rappelle la procédure à suivre aux membres du Conseil pour l’adoption d’un tel règlement. Pour que ce dernier puisse rétroagir au 1^{er} janvier 2022, ce que la Loi permet, la procédure doit débuter au plus tard le 1^{er} novembre (avis de motion et présentation), car le règlement doit être adopté en séance ordinaire et être précédé d’un avis de 21 jours. Si les membres du Conseil désirent que cette modification soit en vigueur seulement en 2023, il n’y a plus d’urgence, car ils auront jusqu’au 19 décembre 2023 pour compléter cette procédure et rétroagir soit au 1^{er} janvier ou à toute autre date en 2023. M. François Vaillancourt inscrira un point à l’ordre du jour de la session de travail du 18 octobre prochain.</p> <p>M. Dany Carpentier souhaite en savoir plus sur la situation de la collecte des ordures et du recyclage au centre-ville et Trois-Rivières Centre. Il rappelle que l’an passé, la Ville avait payé pour une deuxième collecte et que Trois-Rivières Centre avait un an pour s’ajuster. M. Dominic Thibeault répond que Trois-Rivières Centre avait demandé une collecte hebdomadaire pendant une année de plus, ce qui a été fait. Cependant, rien n’est encore réglé. La Ville essaie de prolonger la collecte d’une semaine afin que Mme Gena Déziel puisse rencontrer les membres du Comité Assurer un environnement sain et propre (CESP) où elle demandera la prolongation de la collecte hebdomadaire pendant une année de plus. M. Thibeault fait un bref historique de la situation et dit que la demande de collecte hebdomadaire sera présentée au CESP pour orientation. Entre-temps, la Ville fait des vérifications avec ses fournisseurs pour voir s’il est possible de conserver la collecte hebdomadaire des ordures et du recyclage au centre-ville, collecte qui sera payée par Trois-Rivières Centre.</p> |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l’exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Daniel Cournoyer quitte la session de travail à 13 h 50 et est de retour à 13 h 59. | |

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.